

Auto-école Nogent 52  
situé à 55 rue de Verdun ,  
52 800 Nogent  
Agrée par la préfecture de Chaumont  
sous le numéro : E 19 052 00030



## **CONDUITE ACCOMPAGNEE**

### **Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?**

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), plus connu sous le nom de conduite accompagnée, est un des modes d'apprentissage accessible aux personnes préparant l'examen du permis de conduire B dès 15 ans. La conduite accompagnée vous permet de pratiquer la conduite sous la supervision d'un accompagnateur de votre choix.

L'apprentissage anticipé à la conduite est très apprécié des jeunes conducteurs, il présente de nombreux avantages.

### **Roulez en toute sérénité avec la conduite accompagnée**

- Acquisition d'une plus grande expérience de la conduite à moindre coût pour compléter votre formation initiale : de nombreux élèves d'auto-école affirment ressentir un manque de pratique au moment du passage du permis B. La conduite accompagnée vous assure de prendre le volant avec plus de confiance ;
- 75% de réussite en moyenne contre 57% en apprentissage classique : encore une fois, le but de la conduite accompagnée est de vous mettre en confiance et de vous apporter l'expérience pratique, nécessaire au bon déroulement de votre examen.

### **Obtenez votre permis plus rapidement**

- Passage de l'examen du permis dès 17 ans pour conduire en autonomie dès 18 ans ;
- 26 heures de conduite nécessaires en moyenne contre 35 heures en apprentissage classique ; (Source)
- Réduction de la période probatoire du permis de conduire de 3 à 2 ans : si vous comptez utiliser votre voiture fréquemment dès l'obtention de votre permis de conduire, réduire la période probatoire peut devenir un argument de taille.

### **Réduisez les risques (et leurs coûts)**

- Réduction de la prime d'assurance chez de nombreux assureurs : les tarifs de votre assurance auto peuvent être divisés par deux grâce à la conduite accompagnée (cela dépend de votre assureur évidemment) ;
- Diminution du risque routier constaté pour les enfants des familles ayant choisi cette formule (statistiques MACIF).

### **Le déroulement de votre formation**

Indiquez-nous la date à laquelle vous souhaitez obtenir votre permis de conduire et nous construirons ensemble votre planning prévisionnel de formation en fonction de vos disponibilités et de vos contraintes.

Notre objectif : vous conduire jusqu'au permis dans les meilleures conditions d'apprentissage et de délais !

## 1/ L'évaluation initiale obligatoire

### Votre formation en combien de temps et à quel prix ?

Avant de débiter votre formation, vous devez obligatoirement passer une [évaluation initiale](#) permis B. Elle permettra de connaître votre niveau et de déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

## 2/ La formation à la conduite : 20h minimum

### Un rythme adapté

L'alternance entre la théorie et la pratique avec des cours de conduite individuels et/ou collectifs pour plus d'efficacité

### Des modules de sécurité

Des mises en situation concrètes pour une prise de conscience de vos limites

### Un suivi personnalisé

Un accompagnement individuel pour un suivi personnalisé de votre progression

## 3/ La phase de conduite accompagnée

La phase de conduite accompagnée avant de se présenter à l'examen est d'une durée minimale d'1 an et 3 000 km sont à parcourir. Elle comprend également :

- 1 rendez-vous pédagogique préalable avec l'accompagnateur pour assurer une continuité ;
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'élève pour assurer le suivi.

Une fois ces quatre étapes terminées, vous vous sentirez prêt à passer votre examen du permis de conduire et à prendre la route en toute sérénité !

### Quelles limites à la conduite accompagnée ?

Il y a très peu de restrictions à la conduite accompagnée, voici ce que vous devez savoir :

- L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption. Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial ;
- L'accompagnateur ne doit pas avoir été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'état alcoolique, délit de fuite...) ;
- Il n'y a pas d'âge limite pour s'inscrire en conduite accompagnée. Cela dit, les personnes plus âgées préfèrent plutôt la conduite supervisée, encadrée par l'auto-école.
- Il est interdit de pratiquer sa conduite accompagnée à l'étranger, vous devrez rester sur les routes françaises.



**Conduite accompagnée, davantage de liberté**